

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 OCTOBRE 2009**

**Délibération
n° 2009.10. 98.B**

**Acquisition de
véhicules légers,
utilitaires et utilitaires
de grand volume :
appel d'offres ouvert -
accord cadre**

LE HUIT OCTOBRE DEUX MILLE NEUF à 18h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 octobre 2009**

Secrétaire de séance : Bernard CONTAMINE

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Michel GERMANEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Fabienne GODICHAUD, Jean-François DAURE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

ENVIRONNEMENT / CONSTRUCTION ET PATRIMOINE - MARCHÉS	<u>Rapporteur</u> : Monsieur DOLIMONT
---	--

ACQUISITION DE VEHICULES LEGERS, UTILITAIRES ET UTILITAIRES DE GRAND VOLUME : APPEL D'OFFRES OUVERT - ACCORD CADRE

Dans le cadre du renouvellement continu du parc de véhicules, il est nécessaire d'acquérir des véhicules légers, utilitaires et utilitaires de grand volume. Ces achats seraient effectués en fonction des besoins des services et pourraient être réalisés dans le cadre d'un marché à bons de commande conclu pour les lots suivants :

- ❑ Lot n° 1 : véhicules légers,
- ❑ Lot n° 2 : véhicules utilitaires type fourgonnette,
- ❑ Lot n° 3 : véhicules utilitaires de grand volume et pick up

Un accord-cadre sera passé avec, au plus, 7 opérateurs pour chacun des lots. Par la suite et pour chaque lot, une mise en concurrence aura lieu au moment de la survenance de tout nouveau besoin.

L'estimation correspond à l'acquisition de deux véhicules par an pour les lots 1 et 2 et d'un véhicule pour le lot 3.

Chaque accord-cadre sera conclu pour une durée de 12 mois à compter de leur notification, renouvelable annuellement par reconduction expresse sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans.

La procédure à mettre en œuvre est l'appel d'offres ouvert lancé en application des articles 10, 33, 57 à 59, 76 et 77 du code des marchés publics.

Vu l'avis favorable de la commission environnement - cadre de vie - construction du 15 septembre 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir, les marchés négociés en cas d'appel d'offres infructueux ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense au budget principal et aux budgets annexes – article 2182 – et au chapitre 011 pour les frais annexes.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 16 octobre 2009	<u>Affiché le :</u> 16 octobre 2009